

DOSSIER DE PRÉSENTATION : FICHE 2-1**MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LA ROCHELLE****1. LA DESCRIPTION DU PROJET****1.1 PRÉSENTATION DU PROJET**→ **Le cadre national**

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille supérieure et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Du point de vue de l'usager local, ces SGC offriront plusieurs points de contact : sur place mais aussi au sein des accueils de proximité (France Services, accueil dans les mairies, ...).

→ **La déclinaison locale**

- Carte cible des SGC en Charente-Maritime et calendrier :

En Charente-Maritime, le projet NRP prévoit l'implantation de 7 services de gestion comptable avec le déploiement de 4 SGC en 2021 et de 3 SGC en 2022.

Pour 2022, le calendrier des opérations concernant les SGC est le suivant :

Postes / activité transférés	Postes cibles
1^{er} janvier 2022	
Trésorerie de La Rochelle municipale Trésorerie de Saint-Martin de Ré (transfert de la gestion d'un budget M22 à la trésorerie hospitalière de La Rochelle ¹)	SGC LA ROCHELLE
Trésorerie de Jonzac (transfert de la gestion des hôpitaux de Jonzac vers la trésorerie hospitalière de Saintes) Trésorerie de Montlieu-la-Garde Trésorerie de Pons Trésorerie de Mirambeau	SGC de JONZAC
1^{er} septembre 2022	
Trésorerie de La Rochelle Banlieue et Amendes Trésorerie de Courçon Trésorerie de Surgères	SGC FERRIERES

1 Centre départemental d'accueil de l'Île de Ré

Des Conseillers aux décideurs locaux seront également mis en place :

- parallèlement au SGC La Rochelle, un CDL en charge de la CDA de La Rochelle, de la ville de La Rochelle et de son CCAS et également de la CDC de l'Île de Ré et de ses communes membres ;
 - parallèlement au SGC de Jonzac, 3 CDL qui se répartiront le conseil de la CDC de la Haute-Saintonge et de ses communes membres ;
 - parallèlement au SGC de Ferrières, un CDL en charge du conseil des communes membres de la CDA de La Rochelle (hors ville de La Rochelle), un CDL en charge du conseil de la CDC Aunis Atlantique et un CDL en charge de la CDC Aunis Sud.
- Présentation du SGC de La Rochelle :

Le SGC s'installera dans les actuels locaux de la Trésorerie de La Rochelle municipale, au 2^{ème} étage du bâtiment de la Chambre d'agriculture, avenue de Fétilly.

Le SGC sera chargé de la gestion de 79 budgets, dont 2 EPCI (CDA de La Rochelle, CDC de l'Île de Ré), 11 communes et 4 Ehpad et 4 autres budgets de nomenclature M22 (budgets annexes de CCAS). Le poste devra par ailleurs s'assurer du suivi de 231 régies dont 31 à enjeux.

L'activité de recouvrement des impôts des particuliers de la Trésorerie de Saint-Martin de Ré sera transférée au SIP de La Rochelle au 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité, un CDL sera implanté parallèlement au SGC. Le conseiller assurera le conseil de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de la ville et du CCAS de La Rochelle et de la Communauté de communes de l'Île de Ré et de ses communes membres.

Pour compléter le dispositif, un accueil de proximité sera proposé à Saint Martin de Ré au 1^{er} janvier 2022. Un autre accueil de proximité sera ouvert au cours du premier semestre au Mireuil (en QPV).

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Le nombre d'emplois cible du SGC de La Rochelle, sous réserve de l'exercice emplois qui sera conduit en fin d'année 2021, est de

Emplois des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de La Rochelle municipale	1	2	9	4	16
Trésorerie de Saint-Martin de Ré	1*	1**	4	0	6
Total	2	3	13	4	22
Emplois du SGC au 1 ^{er} janvier 2022 – SOUS RÉSERVE DE L'EXERCICE EMPLOIS					
	A+	A	B	C	Total
SGC de LA ROCHELLE	1	2	12	4	19
SIP de LA ROCHELLE			1		1
Total	1	2	13	4	20

* poste vacant. L'emploi sera transféré au TAGERFIP de la Direction.

** Il est envisagé d'implanter cet emploi A sur le futur SGC de Ferrières pour créer un poste d'adjoint.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par un comité de pilotage réunissant le directeur, le responsable du pôle Métiers et son adjointe, le responsable du pôle Moyens et Stratégie, la responsable de la Mission Risques Audit, la responsable BIET, le responsable RH et la mission organisation stratégie et communication, à raison de deux réunions par mois depuis le 1^{er} septembre 2020. Des rétroplannings par opérations sont actualisés à l'occasion de ces réunions en fonction de l'avancement des projets.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la mission budget, immobilier et environnement de travail.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires le 6 juin 2019.	6 juin 2019
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Présentation aux chefs de services et cadres A	Collège des chefs de service : 11 juin 2019 (projet), 4 septembre (projet modifié suite concertation), 26 novembre 2019 (calendrier) Convention des cadres A : 19 juin 2019
	Rencontre avec les élus locaux	24/07/2019 : M. Lionel Quillet, CDC Ile de Ré 17/11/2020 M. Jean-François Fontaine, CDA La Rochelle 27/05/2021 : Maires de la CDA de La Rochelle
	Présentation du projet aux agents concernés par le directeur ou un de ses deux adjoints	24/06/2019 : trésorerie de l'Île de Ré 03/07/2019 : trésorerie de La Rochelle municipale
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés par famille de métiers	Groupe de travail « SGC » du 03/09/2020
	Groupes de travail opérationnels ouverts aux chefs de service, adjoints et à des agents « techniciens »	23/06/2021 16/09/2021
Les étapes à venir	Vote en comité technique local	15 octobre 2021
	Travaux	Il n'est pas prévu de travaux dans les locaux de la Chambre d'agriculture. Un bureau de 20 m ² avec 3 fenêtres est actuellement inoccupé. Il porte le numéro 204 sur le plan. Il sera aménagé pour accueillir 3 agents dès le 1 ^{er} janvier 2022, Le mopieur aujourd'hui dans cet espace, sera déplacé. Plusieurs solutions sont à l'étude.

	Installation des agents	Le 1 ^{er} janvier, les collectivités de l'Île-de-Ré seront intégrées dans les portefeuilles des pôles Dépense et Recette du SGC. Les 3 contrôleurs qui arriveront seront répartis sur ces missions. L'installation de 3 postes de travail est d'ores et déjà prévue dans un espace de 20 m ² avec 3 fenêtres. Des étagères seront installées pour recevoir les archives de la trésorerie absorbée.
--	-------------------------	--

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Au plan national

Après des personnels concernés	<p>Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national</p> <p>Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.</p>
Après des instances du dialogue social	<p>Réunions CT au cours du premier semestre 2019</p> <p>Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité.</p> <p>CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.</p>

Au plan local

Après des personnels concernés	<p>Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents.</p> <p>Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale « nouveaureseau17@dgifp.finances.gouv.fr » où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre.</p> <p>Service des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent.</p> <p>Messages Ulysse local :</p> <p>07/06/2019 du Directeur général : lancement concertation NRP ;</p> <p>07/06/2019 du Directeur départemental : projet carte NRP à l'horizon 2022 et détail de l'implantation des services ;</p> <p>14/06/2019 : collège exceptionnel des chefs de service – présentation du NRP et de sa déclinaison locale ;</p> <p>29/05/2020 : report de la création du SDIF ;</p> <p>17/07/2020 : mise en place progressive des accueils de proximité (Montendre, Aulnay, Tonnay-Charente en 2020) ;</p> <p>16/09/2020 : accompagnement des agents – appel à un cabinet spécialisé en organisation du travail et en risques psychosociaux ;</p> <p>18/11/2020 : poursuite concertation et annonce présentation des opérations du 1^{er} janvier 2021 en CTL le 23 novembre ;</p> <p>30/12/2020: arrêtés ministériels NRP</p>
--------------------------------	---

	<p>Depuis la rencontre des agents de la trésorerie de l'Île de Ré avec le service RH, le projet NRP a évolué. La trésorerie de l'Île-de-Ré ne rejoindra pas le SGC de Ferrières mais le SGC de La Rochelle. La contrainte de distance est très largement modifiée, le positionnement des agents aussi.</p> <p>Début septembre 2021, la consultation des agents par la Cheffe de poste apporte des précisions sur les choix qu'ils envisagent à cette date (choix non liants dans le cadre du futur mouvement local de mutation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôleur qui assure la mission de recouvrement de l'impôt souhaite rejoindre le SIP de La Rochelle. Elle habite La Rochelle ; - un contrôleur qui gère les recettes des collectivités désire rejoindre le SGC. Elle habite Nieul-sur-Mer ; - les 2 autres contrôleurs habitent sur l'Île-de-Ré. Venir à La Rochelle ne leur pose pas de problème. L'un envisage de déménager. En revanche, ils s'interrogent sur leurs futures affectations. Ils ne souhaitent pas nécessairement rejoindre le SGC. Leur expérience professionnelle n'est pas liée au secteur public local. L'un souhaite et sera reçu par le service RH pour évoquer sa situation.
Après des instances du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions informelles avec les organisations syndicales le 11/06/2019 (présentation projet carte NRP) et le 04/09/2019 (aménagement du réseau envisagés suite à la phase de concertation) - Questions diverses CTL du 10/07/2020 (sur éventuelles modifications du calendrier NRP dans le contexte Covid) - CTL du 30 novembre 2020 (Opérations de réorganisations au 1^{er} janvier 2021) - CTL du 8 avril 2021 (Application des règles de mutation pour le mouvement local dans le cadre de NRP) - CTL du 14 juin 2021 et du 23 juin 2021 (Opérations de réorganisations au 1^{er} septembre 2021).

2.3 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPECIFIQUES

Les équipes logistiques et téléphonie ainsi que les services informatiques sont mobilisés pour permettre l'installation des agents dans les meilleures conditions.

Le service du BIET s'est déplacé respectivement à la trésorerie de La Rochelle et à la trésorerie de l'Île-de-Ré les 20 et 27 septembre 2021.

À La Rochelle, deux agents de Saint-Martin seront installés dans le bureau 204. Un agent de La Rochelle, actuellement installé dans le bureau 209 les rejoindra. Le troisième agent arrivant de l'Île-de-Ré pourra, sans travaux préalables, rejoindre les bureaux 208 ou 210.

A Saint-Martin de Ré, un travail de tri et d'archivage, avec mise à disposition d'une benne, sera nécessaire d'ici la fin de l'année.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel

Le SGC de La Rochelle sera organisé en 3 pôles. Il s'agit des pôles Recette/Contentieux, Dépense et Comptabilité.

Ce schéma est semblable à celui déployé aujourd'hui à La Rochelle. Les collectivités gérées par la trésorerie de l'Île-de-Ré seront donc intégrées dans ces pôles. Leur gestion ne sera pas isolée.

Comme pour les collectivités de La Rochelle, un référent sera nommé par commune pour faciliter les relations avec les équipes des ordonnateurs, en particulier pour la paye.

L'organisation par pôles métiers est basée sur la polyvalence et la polycompétence des agents. Ainsi, des tâches transverses telles que la confection des comptes de gestion, le suivi des opérations d'inventaire ou le traitement des anomalies comptables (CCA) seront confiées à des agents spécifiques.

En matière de recettes, des agents dédiés effectueront indifféremment les prises en charge de titres et la gestion des régies. Une autre équipe gèrera le contentieux. À noter que la gestion par produit a laissé place à une gestion par portefeuille qui devrait être maintenue.

Au sujet des régies, un nombre assez important d'entre elles sont inactives sur l'Île-de-Ré. Le futur CDL aura pour mission d'œuvrer auprès des ordonnateurs pour leurs fermetures.

En matière de dématérialisation, 2 communes et 2 ASA de l'Île-de-Ré n'ont toujours pas dématérialisé leurs bordereaux. La mise en place de la signature électronique des élus sur les communes devrait être réalisée avant la fusion. Pour les ASA, une communication destinée à sensibiliser les Présidents sur les enjeux de la dématérialisation va être déployée en octobre.

Des 3 contrôleurs qui intégreront le SGC au 1^{er} janvier 2022 en provenance de Saint-Martin-de-Ré, seul un maîtrise parfaitement le communal. Le deuxième contrôleur possède une expérience limitée en dépense du SPL (dépenses hors marchés). Le troisième exerçait des missions d'accueil et de recouvrement. Les besoins du service et les choix qu'ils exprimeront seront étudiés pour permettre une affectation sur la mission la plus adaptée.

Selon les termes de la note du 7 octobre 2020, les SGC resteront au contact des collectivités pour les questions de gestion comptable et financière au jour le jour, le conseiller aux décideurs locaux (CDL) ayant vocation à assurer l'interface entre eux lorsque son intervention est porteuse de valeur ajoutée.

Les échanges réguliers entre les SGC et les CDL, sous l'autorité du directeur, sont à cet égard décisifs pour la réussite du nouveau dispositif. Un travail collaboratif, en amont, avec le responsable du SGC, dans le cadre d'un point hebdomadaire, sera un préalable à toutes actions menées par le CDL envers les élus. En cas de désaccord entre les deux parties, c'est la direction dont dépendront hiérarchiquement les CDL qui tranchera.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de La Rochelle municipale	Lundi au vendredi 8h30-12h30	Lundi à vendredi 8h30-12h30
Trésorerie de l'Île de Ré	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15	

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de La Rochelle municipale	5 jours	5 jours
Trésorerie de l'Île de Ré	4,5 jours sauf la cadre A	

→Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de La Rochelle municipale	Restaurant administratif	Restaurant administratif
Trésorerie de l'Île de Ré	Titres restaurant	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de La Rochelle municipale	Parking CFP	Parking CFP
Trésorerie de l'Île de Ré	Parking trésorerie	

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	La Rochelle	Saint-Martin
Nieul-sur-Mer	6 km	25 km
La Couarde	27 km	6 km
Le Bois-Plage	23 km	5 km
La Rochelle	-	24 km

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
Trésorerie de l'Île de Ré	2	2	-

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL, LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Les équipes logistiques et téléphonie ainsi que les services informatiques sont mobilisés pour permettre l'installation du SGC dans les meilleures conditions. Les agents arrivants seront réinstallés avec du mobilier neuf pour une meilleure intégration à leur nouvel environnement de travail.

La BALF de la trésorerie de La Rochelle municipale sera renommée « sgc.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr » et celle de la trésorerie de l'Île de Ré sera re-routée vers la balf du sgc pendant une année.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

En date du 23 septembre 2021, aucun agent des deux trésoreries n'a déposé de dossier de départ en retraite.

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment, pour 2 contrôleurs, la création du SGC et le transfert du recouvrement vers le SIP ne changeront pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur ces missions en poste comptable. En revanche, en fonction de leurs futures affectations, 2 contrôleurs pourront bénéficier du parcours de formation lié au changement d'emplois s'ils le souhaitent. La formation de ces

agents s'appuiera donc sur le dispositif de formation continue existant.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de la mise en œuvre du SGC peut prétendre dans les conditions réglementaires au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Mme Laplénie, psychologue du travail, s'est déplacée au CFP de La Rochelle, le 5 novembre 2020 pour des entretiens. Outre les services présents sur ce centre, ces rencontres étaient également ouvertes aux agents des trésoreries de Courçon, l'Île de Ré et Périgny.

Le service RH répond aux demandes individuelles des agents et chefs de service. La réponse est ainsi adaptée à l'opération NRP concernée et plus précise qu'une fiche générale, telle que sollicitée lors des groupes de travail.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Le service RH est très attentif aux situations sociales particulières. Tout est mis en œuvre pour répondre positivement à ces situations.

ANNEXE

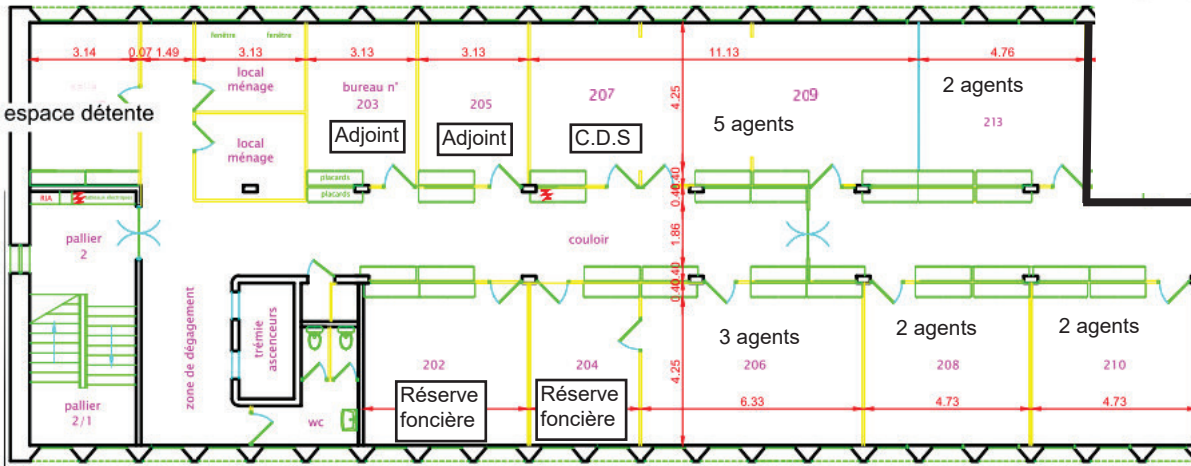
1	Plans existants
---	-----------------

Dossier de présentation actualisé au 29 septembre 2021

Annexe1 - Plans existants

Trésorerie
La Rochelle Municipale
niveau R+2

Situation actuelle



Projection accueil
trésorerie Ile de Ré

